ARRIVÉE
CPDP
12 DEC. 2006
N° .....

CONTRIBUTION AU DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE POITIERS-LIMOGES.

VŒU PROPOSE PAR LES GROUPES COMMUNISTE, SOCIALISTE ET VERTS

Lors de la réunion du CIACT de décembre 2003 le gouvernement a décidé unilatéralement de rompre l'accord signé entre l'État, les 3 régions Centre, Limousin, Midi-Pyrénées, la SNCF, RFF pour réaliser le projet POLT pour un coût total de 350 millions d'euros.

Lors de ce même comité interministériel, le gouvernement a demandé à RFF de faire des propositions d'une liaison à grande vitesse entre Limoges et Paris.

RFF ayant remis ses propositions à savoir une liaison à grande vitesse entre Poitiers et Limoges avec trois variantes possibles pour des montants estimés entre 1,15 et 1,3 milliards d'euros (valeur 2006), le gouvernement a décidé d'engager un débat public sous l'égide de la commission nationale du débat public.

Sans préjuger des décisions qui seront prises par l'État à l'issue de ce débat public, soit en mai 2007, notre assemblée réaffirme, comme contribution à ce débat, la priorité du POLT.

A l'examen du dossier établi par RFF pour le projet de ligne à grande vitesse entre Poitiers et Limoges, il apparaît clairement que ce projet ne répond pas à l'urgence de désenclavement du centre de la France, d'amélioration sensible des dessertes sur l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, de liaison directe avec l'aéroport Roissy Charles de Gaulle et de raccordement au réseau européen à grande vitesse. De plus, ce projet au-delà du fait qu'il ne répond pas à la problématique d'aménagement des territoires de la radiale Paris Toulouse, ne verrait le jour au plus tôt qu'en 2016, si tant est qu'il puisse être financé.

La pertinence de POLT, c'est qu'il fait l'unanimité de l'ensemble des partenaires sur la totalité de l'axe, qu'il est finançable tout de suite et que sa réalisation nécessite 2 ans. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons décidé lors de la commission permanente du 6 septembre 2006 de cofinancer une étude avec les régions Limousin et Midi Pyrénées pour une actualisation du dossier.

POLT doit donc être la priorité des priorités, c'est la raison pour laquelle l'assemblée régionale demande son inscription au futur contrat de projet État-Région pour la période 2007-2013.